

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 4 JUILLET 2022

Délibération n°2022_62

Convocation du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : tarifs local jeunes au 01.09.2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRERE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme ROUSSEAU

Sont excusés : Mme SEVIN qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
M. PICHARD qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
Mme RICHARD-PERROT qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
M. GRAS qui a donné pouvoir à Mme MAES

Secrétaire de séance : Madame Marie ROUSSEAU

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN

Le rapporteur rappelle au conseil sa précédente délibération fixant les tarifs du local jeunes. Il propose de faire évoluer ces tarifs.

Sur proposition du rapporteur,

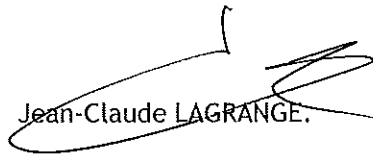
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR,

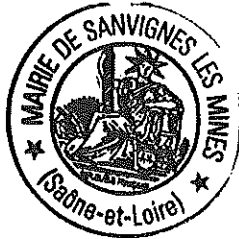
- Fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2022

Facturation en fonction des activités	T1	T2	T3	T4
	0 à 620	621 à 800	801 à 1020	1021 et +
activités simples et sorties hors ou dans la CUCM sans prestataire/ soirée sans repas	1,50 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
activités dans la CUCM avec intervenants	3,50 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €
sorties extérieures à la CUCM avec prestataire/soirée repas ou restau	4,50 €	6,50 €	7,50 €	10,50 €
mini séjours (2 jours 1 nuit)	8,80 €	12,70 €	18,30 €	23,90 €
mini séjours (4 jours 3 nuits)	17,60 €	25,40 €	36,60 €	47,80 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Marie ROUSSEAU.



Transmis à la Sous-Préfecture le 7.07.2022
Publié sur le site internet de la commune le 8.07.2022